

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2018

DATE DE CONVOCATION

3 septembre 2018

DATE D'AFFICHAGE

3 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur William BOUS, Maire.

PRÉSENTS :

William BOUS	Micheline BINDER	Gérard BESNIER
Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST	Jeannick LANGLOIS
Martine CAYRE	Gérard FOUCARD	Patrick DUFOUR
Maryse FLANDRE	Christelle PLÉ	Hélène TELLIER
Laure DESENDER	Nathalie FERRAND	

ABSENTS NON EXCUSÉS:

Isabelle COZETTE

Laurent PLACE

Nadège CORROY

ABSENTS EXCUSÉS :

Nicole DAVESNE	donne pouvoir à	Gérard FOUCARD
Hervé LEVEAU	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- **ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE ET DÉCISIONS MODIFICATIVES**
- **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL**
- **DÉCISIONS MODIFICATIVES EAU ET ASSAINISSEMENT**
- **INDEMNITÉS DE CONSEIL 2018 DU TRÉSORIER**
- **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 70 ANS DE L'ASSOCIATION L'ESPERANCE**

- SUPPRESSION DU POSTE DE 5^{ème} ADJOINT
- INFORMATIONS GÉNÉRALES
- QUESTIONS DIVERSES
- QUESTIONS DES CONSEILLERS

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 03 JUILLET 2018

Aucune observation.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE ET DÉCISION MODIFICATIVE

Sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivant :

✚ Budget communal : **1 227.05 €** répartis comme suit :

- Exercice 2013 : 158.80 €
- Exercice 2014 : 77.06 €
- Exercice 2016 : 474.35 €
- Exercice 2017 : 516.84 €

✚ Budget Assainissement : **7 689.07 €** répartis selon le tableau transmis par le Trésorier pour les exercices 2011 à 2018

Article 6541 (sans effacement dettes) : 1 333.92 €

Article 6542 (avec effacement de dettes) : 6 355.15€

✚ Budget Eau : **13 090.12 €** répartis selon le tableau transmis par le Trésorier pour les exercices 2008 à 2018

Article 6541 (sans effacement dettes) : 7 164.40 €

Article 6542 (avec effacement de dettes) : 5 925.72 €

- Dit que le montant total de ces titres de recette s'élève à **22 006.24 €**
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses aux budgets de l'exercice en cours après décision modificative suivante :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget Eau de l'exercice comme suit :

- + 2 200 € article 6541 (créances admises en non-valeur)
- + 1 000 € article 6542 (créances éteintes)
- 3200 € article 61551 (matériel roulant)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°2 présentée voir annexe 1)

DÉCISIONS MODIFICATIVES EAU ET ASSAINISSEMENT

Après avoir fait le point avec Monsieur le Trésorier sur les amortissements sur les budgets Eau et Assainissement, il est nécessaire de faire les modifications suivantes :
(voir annexes 1 et 2)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives présentées en annexe 1 et 2.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL

Monsieur le Maire propose une convention pour la :

- ✚ mise à disposition de matériel de type tracteur et balayeuse avec chauffeur pour la mairie de CAMPEAUX ou tout autre commune intéressé au tarif de :
 - 28 € l'heure agent
 - 25 € l'heure pour le tracteur et la balayeuseTarifs révisés en décembre de chaque année.
Convention pour 1 an reconductible par tacite reconduction

- ✚ mise à disposition de clés pour la CCPV, le collège, les écoles et les associations qui utilisent le gymnase communal gratuitement (en cas de perte, coût estimé 1000 € avec les pass, une assurance spécifique pourra être prise par l'emprunteur pour faire face au coût de remplacement)
Convention pour 1 an reconductible par tacite reconduction

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte les termes des conventions
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur Langlois signale que le loquet du portail accédant au terrain de football pose problème.

Monsieur le Maire lui répond que le portail ainsi que le loquet vont être remplacés suite à un accident involontaire déclaré à notre assureur.

Il sera utilisé par les services techniques de la commune et par la CCPV.

Les badges viendront bientôt complétés le dispositif mis en place pour le tennis.

INDEMNITES DE CONSEIL 2018 DU TRÉSORIER

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de voter chaque année les indemnités de conseil du Trésorier.

L'indemnité de conseil étant calculée sur les dépenses réelles des 3 dernières années des budgets Eau, Assainissement et Commune, le montant pour 2017 était de 629.39 €.

Suite au départ de Monsieur Jean-François LANDIER, il demande ses indemnités au prorata de sa présence en 2018 soit 417.82 € pour 240 jours de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette somme à Monsieur Jean-François LANDIER.

Monsieur le Maire souligne le travail remarquable accompli par Monsieur LANDIER, notamment sur les impayés et sur les amortissements.

Depuis le 03 septembre 2018, Madame Anne Tellier-Delattre a été nommée Trésorière du Centre des Finances Publiques de Mouy et Intérimaire au Centre des Finances Publiques de Formerie-Songeon.

Un rendez-vous a été fixé le mercredi 19 septembre à 14h pour faire les présentations et le point sur les dossiers en cours (dématérialisation des procédures, délais de paiement...).

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 70 ANS DE L'ASSOCIATION L'ESPERANCE

Par courrier en date du 21 août 2018, l'ESPERANCE nous informe qu'elle organise le 21 octobre une manifestation pour les 70 ans de l'association.

Pour l'organisation de cette journée, elle demande une aide exceptionnelle de 2 500 € et également une aide pour la réalisation et l'envoi des invitations.

Après présentation du coût estimatif et de l'organisation de la journée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association L'ESPERANCE.

Déroulé de la journée :

10h30 : Présentation des nouvelles tenues de l'Espérance de Formerie et Aubade avec le BLV Music Show

Remise des casquettes par le Conseil Municipal et le nouveau drapeau par le Maire

Vin d'honneur offert par la commune

Repas pour les élus offert par l'Espérance (conjoint(e) payant)

14h : grand concert gratuit à la salle Louis Aragon

Remise des trophées par l'Espérance

Vin d'honneur offert par la commune

Monsieur le Maire invite les élus à répondre à l'invitation et à indiquer s'ils seront présents ou non pour la remise des casquettes.

Pour l'organisation, l'Espérance a besoin de 6 personnes pour les aider à tenir la buvette et distribuer les plateaux repas.

Monsieur le Maire va faire le point avec le Président du Comité des Fêtes dès son retour.

Toutefois, si des élus sont intéressés et disponibles, Monsieur le Maire les invite à le lui faire savoir.

SUPPRESSION DU POSTE DE 5^{ème} ADJOINT

Dans l'optique de la fusion prochaine avec la commune de BOUTAVENT LA GRANGE, les services de la préfecture nous ont informés qu'il était nécessaire de délibérer pour la suppression du poste de 5^{ème} adjoint, après le retrait de délégations et le non maintien dans ses fonctions de Madame Nicole DAVESNE, lors de la séance du 29 juillet 2014.

Monsieur le Maire rappelle que si la fusion est acceptée à effet du 1^{er} janvier 2019, le Maire, le nombre d'adjoints, les adjoints, les membres des commissions devront être revotés dès la première semaine de janvier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste de 5^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré avec Monsieur le Maire de BOUTAVENT LA GRANGE un inspecteur à la direction départementale des finances publiques de l'Oise.

Après fusion, la fiscalité directe locale des deux communes s'annulera au profit d'une fiscalité directe unique.

Des simulations ont été réalisées sur l'hypothèse d'une harmonisation des taux qui se calculent taxe par taxe sur la base de la moyenne de chaque taux.

Une délibération du Conseil Municipal devra être prise pour la durée et le taux des 4 taxes, selon les règles de fixation des taux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Attribution de marchés :**

intitulé	Montant HT	Attributaire
Repas des Aînés	28 € TTC le repas	TRAITEUR BOUZIAT
Travaux salle Jovet		
Lot 1 : démolition – maçonnerie – carrelage - faïence	19 641 € avec option ragréage	EURL MCG BATIMENT (M. MINEL)
Lot 2 : faux-plafond	12 636.75 € avec variante (remise à neuf plafond)	MARISOL

Lot 3 : rideaux de scène et stores	9 695.20 € avec variante (oubli stores balcon)	R2S
Lot 4 : plomberie – sanitaires	7 635 €	FMP COURTOIS
Lot 5 : électricité	3 147 €	IDELEC
Lot 6 : peinture	9 423.30 €	LAFILE
Chaudières Mairie – Trésorerie – salle Aragon	50 054.10 €	FMP COURTOIS
Poste de relevage Eglise	130 462.86 €	OISE TP
Travaux 2^{ème} tranche cimetière	50 656.51 €	SARL LEFEBVRE ET FILS
Désamiantage et couverture de l'ancienne usine DE SCHUYTENER		
Lot 1 : désamiantage et déplombage	42 010.03 €	HOUEL COUVERTURE
Lot 2 : couverture	135 000 €	HOUEL COUVERTURE
Lot 3 : peinture	32 000 €	LASSARAT

Monsieur Jeannick LANGLOIS signale qu'il a été mentionné dans le dernier compte-rendu du Conseil Municipal le changement de la chaudière à la Trésorerie au gaz alors qu'elle restera au fioul.

- **Personnel communal :**

- ✚ Remplacement d'Isabelle PAUQUET par Ingrid CORDIER en CDD pour 1 an
- ✚ Kévin ZANNIER a demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour 2 ans (préparation BTS en alternance dans le domaine de l'eau). Il est remplacé par Kévin DUCHAUSSOY en CDD pour 6 mois dans un premier temps.

- ✚ Contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) : Marie-Christine LOUCHÉ, Martine PLÉ et Philippe PAUQUET.

- ✚ Renouvellement du contrat de Déborah LANGLOIS à l'école maternelle.

- **Remerciements :**

- Madame Odette POTVIN pour la cérémonie organisée pour ses 100 ans.
- Le Comité de jumelage pour la subvention allouée

- L'établissement français du Sang pour la collecte du 12 juillet (41 volontaires)
 - Cloé PAUQUET (carte postale du Canada)
- **Concours villes et villages fleuris 2018** : la commune n'a pas été retenue par le jury.
 - **Subventions** :
 - Versement de 35 350 € pour le gymnase par le Département
 - DETR accordée pour la tribune (15 000 €) et pour l'accessibilité PMR du groupe scolaire – cantine – salles d'associations (58 160 €)
 - Dotation de soutien à l'investissement public local accordée pour la tribune pour 32 000 €.
 - **Accessibilité PMR Mairie** : consultation en cours.
 - **Tribune** : le permis de construire a été déposé. L'architecte, Monsieur GUIGNETRAND doit lancer la consultation pour un démarrage des travaux en mars 2019.
 - **Information** du secrétariat de Monseigneur BENOIT GONNIN, évêque : Nouveau Curé de la paroisse : Monsieur l'Abbé Thomas CHAPUIS.
 - **Bus pour l'emploi** : 6 personnes en moyenne. Monsieur le Maire précise que FREVIAL, GAMMA, BIGARD ou encore AUCHAN offrent des postes.
 - **Repas des Aînés** : Madame Micheline BINDER remplace Monsieur le Maire, excusé. Si des personnes demandent que l'on vienne les chercher, le signaler à Madame BINDER et voir ensemble pour organiser les trajets.
 - **Distribution du bulletin** :
Vendredi 28 septembre après-midi et samedi matin.
Chacun fait sa distribution.
Pour encarter, besoin de 3 personnes : Micheline BINDER, Patrick DUFOUR et Martine CAYRE.
 - **Date pour la réunion de quartiers Cité Simon, rue Murette Campagne, rue du 9 Juin, Allée de la Garenne** : 26 octobre à 19 heures, salle Louis Jouvét.
 - **Prochaine date prévisionnelle de réunion du Conseil Municipal** : pas défini
 - **Prochaine Commission de travaux** : 27 octobre à 9 heures.
 - **Calendrier des fêtes** : vendredi 19 octobre à 18 heures.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Laure DESENDER

- Demande qui doit ramasser les déchets sur les espaces verts près des conteneurs à LEADER PRICE.
Monsieur le Maire lui répond que c'est à LEADER PRICE.

Hélène TELLIER

- Demande la date d'achèvement des travaux de la salle des fêtes Louis Juvet.
Monsieur le Maire lui répond que les travaux seront terminés pour le 15 octobre.
Il précise qu'il faudra revoir le prix de la location de la salle et ajouter le prix du gaz et de l'électricité. Il sera également nécessaire de revoir le règlement à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour interdire de fixer au mur ou plafond des décorations par quelque moyen que ce soit.

Il ajoute que le règlement du cimetière devra être revu pour prendre en compte les demandes de « petits caveaux » pour inhumer les urnes des cendres des défunts.

- Demande si elle doit conserver les documents accumulés depuis le début de son mandat.
La commune disposant des archives, elle peut détruire ses documents.

Jean-Paul SOULEZ

- Rappelle que la réunion pour l'opération brioches est prévue le 19 septembre à 20 heures.
- Informe les élus que le triathlon a été une réussite et qu'il a attiré beaucoup de monde. Il remercie également les personnes qui l'ont aidé.
Monsieur le Maire précise que la commune a participé à cette manifestation à hauteur de 1 000 €.
- Parle au nom du Président du Comité des fêtes : « je remercie Monsieur le Maire et tous les conseillers d'avoir participé à la confection des chars et à la fête patronale, qui a été pour les membres du comité des fêtes et moi-même une réussite. »
Monsieur le Maire va dans ce sens et précise que la fête a été une très belle réussite, l'organisation était impeccable. Le circuit plus court des chars a permis de ne pas avoir de temps mort. Les associations ont répondu présents et les métiers forains ont été très satisfaits.

Monsieur le Maire tient également à rappeler qu'il faut défendre la commune et valoriser ce qu'elle fait. C'est le rôle des élus d'expliquer certains choix et décisions.

La séance est levée à 22 heures 25.